

Au milieu Sept ans quatrevingt quatre et le
 vingt trois de novembre apres publication de trois
 bans de mariage dans l'eglise d'ubiez. Sçavoir
 Le Sept, quatorze, et vingt un d'udit mois de novembre
 Dudit an entre Antoine Joseph Denis age d'environ
 vingt deux ans et demi Cordonnier qui adelui ne sçavoit
 l'ecrire fils de Vincent et de marguerite de Lievre Tailleur
 Habités demeurant audit lieu d'une part, et Marie
 Scaz hinc de femme agee d'environ vingt cinq ans
 Couturiere qui adelui ne sçavoit l'ecrire fille des deffunts
 Pierre et de madeline Davenne en leur vivant marchands
 de bois demeurant aussi audit lieu tous deux de cette paroisse
 Dudit lieu d'autre part, sans quil se soit trouve aucun
 empêchement ni intervenu aucune opposition audit
 mariage de l'ordinaire Curé d'ubiez et vice le jour d'iceluy
 leur mutuel consentement audit mariage apres les
 fiancailles celebrees en cette dite Eglise d'ubiez ledit jour
 vingt un dudit mois de novembre dudit an et leur
 si donne la benediction nuptiale avec les Ceremonies
 prescrites par la Sainte Eglise en presence dudit Vincent
 Denis pere du contractant de Jacques Davenne oncle
 de l'udit contractant vivant de ses biens de Jean Francois
 argentier de son frere de l'udit contractant messager et de
 Jean Baptiste Fay maréchal de son frere aussi de l'udit contractant
 tous quatre demeurant audit lieu Vincent Denis
 et Francois de Fay

de Fay
 Daniel Steuse